

**Communiqué de presse – 17/09/2015**

**Les civils belges dans la Grande Guerre**

**Découvrez notre exposition virtuelle !**

**Dans le cadre des commémorations de la guerre 14-18, le Service public fédéral (SPF) Sécurité sociale lance ce jeudi 17 septembre 2015 une exposition virtuelle intitulée “Les civils belges dans la Grande Guerre”. Cette exposition invite ses visiteurs à découvrir le quotidien de ces civils anonymes qui ont vécu et subi la Première guerre mondiale. Quel était leur quotidien, leurs souffrances, les situations dramatiques auxquelles ils étaient confrontés. Le récit de leurs vies commence à l’adresse** [**www.civilsbelges14-18.be**](http://www.civilsbelges14-18.be)**.**

**Une exposition, des histoires**

Maladies, blessures, résistance, travail forcé, faits de guerre,… vous pénétrez au fil des histoires de cette exposition virtuelle en ligne dans le quotidien souvent dramatique des citoyens belges qui ont subi ces 4 années de guerre. Les histoires de ces anonymes se découvrent en images, photos, récits, copies de documents officiels… sortis des riches archives de la guerre de la Direction générale (DG) Victimes civiles de la guerre du SPF Sécurité sociale.

Vous pourrez ainsi découvrir comment se sont organisés les citoyens belges pour surveiller l’Occupant, comment ils transportaient lettres et presse clandestines mais aussi le récit terrible des personnes ayant été déportées dans les camps de travail forcé, les difficultés rencontrées à leur retour,… Découvrez quelques extraits choisis en pièce jointe de ce communiqué.

Maggie De Block, Ministre des Affaires sociales et de la Santé publique déclare : « *Nous devons chérir nos victimes de guerre, souvent âgées, qui ont survécu, ainsi que leurs familles, et leur offrir tout le soutien nécessaire. Au cours de ses 70 ans de sécurité sociale, notre pays a toujours accordé une attention particulière à ses victimes de guerre, qu’elles soient civiles ou militaires. Nos victimes de guerre jouissent d’une grande protection, et à juste titre. Les premiers pas en ce sens ont été faits après la Première Guerre mondiale. À l’époque, c’est principalement une pension pour les survivants et pour les ayants droit (veuves, orphelins) qui a été organisée. Après la Deuxième Guerre mondiale, notre sécurité sociale et la solidarité envers nos victimes de guerre ont été largement étendues. Nous devons maintenir cette solidarité et encore l’améliorer lorsque c’est possible.* »

**Lancez vous aussi votre enquête**

Y a-t-il eu des victimes de guerre dans votre famille ou votre quartier ? Le site de l’exposition virtuelle vous invite également à commencer votre propre enquête. Il vous suffira d’introduire votre demande en ligne et les collaborateurs de la DG Victimes civiles de la guerre feront les recherches nécessaires. Vous serez alors informés des résultats de leurs recherches.

**Découvrez le travail des archives effectué par la DG Victimes de la guerre**

Cette exposition virtuelle est par ailleurs l’occasion de faire la lumière sur la richesse des 732 mètres d'archives, concernant les demandes d'indemnisation des victimes civiles de la guerre 14-18, que conserve la DG Victimes civiles de la guerre. Cela représente environ 242.000 dossiers nominatifs inventoriés, classés et accessibles au public sous certaines conditions. D’où viennent ces archives ? Que contiennent-elles ? Comment les conserve-t-on ? Comment favoriser leur exploitation familiale et scientifique ?

Steven Vandeput, Ministre de la Défense, chargé de la Fonction publique : “*La guerre 14-18 a changé le cours de notre histoire et fait encore des victimes aujourd’hui lorsque des obus non explosés sont retrouvés. Cette exposition virtuelle est une première étape dans l’effort de digitalisation et de mise à disposition des archives. Une mission importante et de longue durée, aussi liée à notre devoir de Mémoire.* »

**Une exposition « internationale »**

Nous avons pensé aux visiteurs étrangers lors de la création de cette exposition virtuelle. L’expo est donc disponible en français, néerlandais et anglais aux adresses suivantes :

* [www.civilsbelges14-18.be](http://www.civilsbelges14-18.be)
* [www.belgischeburgers14-18.be](http://www.belgischeburgers14-18.be)
* [www.belgiancivilians14-18.be](http://www.belgiancivilians14-18.be)

Dans le cadre de l’exposition virtuelle une page Facebook a également été lancée. Elle dévoilera régulièrement au fil des semaines d’autres récits ou documents rares sur la vie des citoyens belges durant la Grande guerre mais aussi sur le travail de mémoire réalisé par toute l’équipe de la DG Victimes civiles de la guerre.

Devenez fan de la page pour ne manquer aucune information : <https://www.facebook.com/civilianswarvictims.be>

**Pour obtenir de plus amples informations**

Barbara de Clippel | porte-parole du SPF Sécurité sociale

+ 32 (0)473 13 13 29 | press@minsoc.fed.be | @SPFSecu

Els Cleemput | porte-parole de la Ministre Maggie De Block

+32 475 29 28 77 | els.cleemput@minsoc.fed.be | @Maggie\_DeBlock

Tony Langone | porte-parole du Ministre Steven Vandeput

+32 475 29 28 77 | tony.langone@vandeput.fgov.be | @svandeput

*Quelques extraits choisis illustrant les différents thèmes traités par l’exposition virtuelle*

**Travail obligatoire**

DEBUSQUER LES REFRACTAIRES EN S’EN PRENANT A LEUR FAMILLE. Désigné au travail obligatoire, Octave D., 20 ans, part pour Sedan en novembre 1916. Il parvient à s’évader, retourne à pied jusqu’à Kruishoutem, où il se cache. En octobre 1917, parce qu’il est également soupçonné de résistance, les Allemands s’en prennent à son père, Jules. Après de nombreuses menaces et d'intimidations pour le faire avouer, ils l’emprisonnent durant plusieurs jours à la prison de Deinze, sans rien à boire et à manger.

LE FILS SE REND. Octave D. décide de se rendre aux autorités afin d’abréger le calvaire de son père. Refusant obstinément de travailler contre sa patrie, Octave est alors envoyé dans un camps de punition en France. Son père, quant à lui, fortement ébranlé, ne se remet que difficilement, souffrant des premiers symptômes de la maladie de Parkinson suite à ces événements.

PARCE QU’IL TENTAIT DE RAMASSER UNE POMME… Lors de son internement, Octave D. reçoit un salaire dérisoire, est régulièrement maltraité et affamé. A la vue d’une pomme gisant sur le sol, il se précipite pour la ramasser mais la réaction des geôliers ne se fait pas attendre. A bout portant, une balle lui traverse les deux jambes. Il est finalement rapatrié le 17 août 1918.

----------------------------------------------------

**Faits de guerre**

ERQUELINNES, 1915 : UNE GRANGE PLEINE D’OBUS. Alfred B. a 42 ans, il est marié et père de deux adolescentes, Germaine et Marthe. Il habite dans le village de Grand Reng où il est journalier. En 1914, les soldats allemands, à leur passage, laissent des obus dans la grange d’Alfred. Or, Alfred veut protéger ses enfants et éviter qu’un accident ne survienne avec les obus lorsqu’elles se rendent dans la grange. Il décide de transporter les munitions ailleurs et de les enterrer.

Le 1er avril 1915, Alfred décide d’agir. Il est lui-même inconscient du danger réel et ne sait pas comment manipuler les munitions en toute sécurité. Il manœuvre les obus, qui s’entrechoquent. L’un d’entre eux explose brutalement. Alfred est jeté au sol, un bras et une jambe arrachés. Un violent incendie se déclare aussitôt dans la grange. Le feu s’étend rapidement à la maison. Alfred meurt au milieu du brasier. Heureusement, sa femme et ses enfants parviennent à s’enfuir.

----------------------------------------------------

**Blessures et maladies**

BATTU COMME PLATRE. Jules S. a 16 ans lorsqu’il entre aux chemins de fer belges comme ouvrier. Il réside à Deftinge, un village près de Lierde, et épouse Maria. En 1915, il est déporté au travail obligatoire avec ses camarades Jozef D, Raymond H., Cyriel et August D. Envoyé au camp de travail de Brie (Metz), il revient à la maison atteint de débilité générale, de bronchite et d’affection cardiaque.

Au camp de Brie, Jules est plusieurs fois sévèrement battu aux bras et aux hanches, mais aussi sur la nuque. Il doit être opéré dans un hôpital militaire allemand. En 1919, il va mieux et reprend son travail aux chemins de fer. En 1925, des symptômes nerveux apparaissent : tremblements des mains, marche difficile, troubles de la parole. En 1929, il est entièrement paralysé des membres inférieurs et ne peut plus marcher. Le diagnostic tombe : sclérose en plaques.

INVALIDE A VIE. Jules doit dès lors être soigné par une tierce personne au sein de son propre foyer. La rente perçue est augmentée de manière conséquente et une indemnité spéciale lui est accordée. Il décède en 1932, à 36 ans.

----------------------------------------------------

**Résistance**

TROIS GENERATIONS DE RESISTANTES. Pauline D. est née à Wezembeek le 24 juillet 1855. Veuve de Jean V., elle est marchande de meubles. En compagnie de sa fille Joséphine et de sa petite-fille Rose, elle transporte, de Belgique en Hollande, du courrier d’espionnage. Ces lettres concernant le chemin de fer sont transmises au délégué aux Pays-Bas du Ministre des Chemins de Fer, Postes et Télégraphe.

Pauline, Joséphine et Rose n’hésitent pas un seul instant malgré le danger. Elles transportent de la Belgique vers les Pays-Bas, des rapports militaires concernant les installations allemandes sur le Front. Elles sont toutes les trois arrêtées le 29 septembre 1915. Jaime Mir, leur contact, témoigne de leur patriotisme juste après la guerre.

CONDAMNEES. Le 20 janvier 1916, Pauline, Joséphine et Rose sont emmenées devant le Conseil de Guerre d’Anvers. Pauline est condamnée à deux ans de prison, à la saisie de l'ensemble de ses biens et à 2000 marks d’amende. Joséphine et Rose sont condamnées à un an de prison. Pauline est d’abord détenue dans les prisons de Saint-Gilles et d’Anvers, puis déportée à Siegburg. Elle est libérée le 18 janvier 1918, dans le plus complet dénuement.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

PRESSE CLANDESTINE Théodore J. est né à Bruxelles le 9 mai 1878. En 1898, il épouse Angèle V. Ils sont domiciliés à Saint-Gilles et ont quatre enfants. Théodore est garçon de café chez Hulstkamp dans la Galerie de la Reine. En 1916, Théodore est interné par les Allemands comme prisonnier politique. Il décédera à 42 ans, peu après la guerre, laissant sa veuve sans ressource avec quatre enfants.

Dès le début de la guerre, Théodore distribue des journaux clandestins belges, français et anglais dans la Galerie de la Reine à Bruxelles. Plus tard, il distribue la Libre Belgique. Il organise un service de courriers pour le front, entre la Belgique, la France et l’Angleterre. Le 19 juin 1916, Théodore est arrêté alors qu’il travaille au café, devant tous les clients. Il est interné à la prison de Saint-Gilles du 16 juin au 17 juillet 1916. Libéré, il est très affaibli par sa détention et meurt des conséquences médicales de sa détention.

----------------------------------------------------

**Reconstruction difficile**

DEUX VICTIMES INNOCENTES A MAZEE, 1923. Le 9 juin 1923, une violente explosion retentit dans la campagne près de Mazée (Vierves). Affolés, Julie L. et Omer S. accourent et découvrent, horrifiés, le cadavre de leur fils de 9 ans, Marcel, et le petit corps mutilé de leur second fils, Jean, âgé de 3 ans. L’aîné a-t-il été imprudent ? L’obus, abandonné par les Allemands cinq ans plus tôt, a fait deux victimes innocentes.

Marcel sera inhumé à Mazée quelques jours plus tard, tandis que son petit frère, gravement blessé aux quatre membres et aux yeux, devra vivre avec de lourdes séquelles qui handicaperont sa vie d’adulte. Le Tribunal des Dommages de Guerre de Dinant fera droit à ses parents, auxquels il ne sera pas reproché de défaut de surveillance, ce qui permettra à Jean d’être soigné au mieux grâce à une indemnité conséquente.